

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Opérations anti rodéos urbains : 73 opérations menées à ce jour en Côte-d'Or

À l'origine de graves troubles à l'ordre public et de risques pour la sécurité de tous, les rodéos motorisés se sont multipliés dès le retour des beaux jours. La lutte contre ces comportements routiers dangereux est une priorité puisqu'ils causent accidents, insécurité et nuisances sonores. Pleinement mobilisées au quotidien pour lutter contre ce phénomène, les forces de l'ordre mènent des opérations dans les secteurs les plus exposés sur l'ensemble du territoire national.

Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, a souligné l'implication de la police et de la gendarmerie dans le cadre de la lutte contre les rodéos urbains. Il a cependant souhaité, le 8 août dernier, que cette action soit renforcée afin d'atteindre 10 000 contrôles au mois d'août sur le territoire national.

Afin de faire face à ce fléau, Fabien Sudry, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, a donc donné instruction aux services de police et de gendarmerie, d'accroître le nombre de contrôles dans le département de la Côte-d'Or et de procéder à la saisie systématique des engins utilisés.

Depuis le 8 août 2022, 73 opérations de contrôle ont ainsi été organisées dans le département, en zone police et en zone gendarmerie, et donné lieu à :

- **557 contrôles de personnes**
- **3 interpellations**
- **67 verbalisations**
- **3 saisies de véhicules**

Pour rappel, la loi du 3 août 2018 « renforçant la lutte contre les rodéos motorisés » expose les contrevenants à une peine d'emprisonnement d'un an, couplée à une amende de 15 000 euros.

La sanction peut s'alourdir en cas de circonstances aggravantes.

- En cas d'infraction commise en groupe, les auteurs risquent deux ans de prison et une amende de 30 000 euros.
- En cas de consommation d'alcool ou de stupéfiants, la peine d'emprisonnement est de 3 ans, et l'amende de 45 000 euros.

Afin de maintenir une pression continue sur les organisateurs de rodéos urbains et leurs participants, les forces de sécurité intérieure resteront pleinement mobilisées sur le terrain.